



# CHANTEIX

Canton de Seilhac, arrondissement de Tulle.

L'église et l'école



## De CANTEDUNUS à CHANTEIX

La forme du nom a beaucoup varié de Cantedunus en 916 (qui signifie « Hauteur fortifiée ») en passant par Canteduno (1084-1091) Cantau, Chantau, Chantahu, Chantueu, Chantehu, Chantheu (1315) pour arriver à Chanteix.

**Territoire** (1947 hectares) décline doucement vers le Sud-Ouest. Son altitude moyenne est de 380 m avec pour point culminant le Puy du Baspeyrat (449 m) et pour point le plus bas le moulin du Juge (350 m). Deux rivières : Le Brezou et le Maumont-Blanc traversent Chanteix

**Population** actuelle est de 523 habitants, soit plus de la moitié en moins par rapport à 1906 (1260 habitants). Après la guerre de 1914-1918 ( 67 soldats tués figurent sur le monument aux morts de la commune) elle n'en totalisait plus que 720 (en 1921) et l'effectif se stabilise autour de 520 dès 1982.

Sa position privilégiée entre les axes routiers A20 A89 a renforcé son attrait.

**Aspect religieux** : la paroisse fait partie de l'Archiprêtré de Vigeois.

Citée dès 916, le roi Charles le Simple fait don en 922 de l'église Saint-Michel de Chanteix à l'abbaye de Solignac. Elle est intégrée à l'évêché de Tulle, créé en 1318, et dès le XIVème à l'abbaye de Tulle.

Le village de Chauzu avait un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, dépendant de l'ordre de Malte. Une chapelle, située dans « le bois de la chapelle » mais aujourd'hui détruite, abritait les statues en pierre de Saint-Marc et de Sainte-Madelaine. Celles-ci existaient encore en 1963 et Henri Boudrie en a publié les photos dans Lemouzi.

En 1680 Jean Martial de Lagarde, curé de Bar, est nommé prieur par Etienne de Pradal, commandeur de la Vinadière. En 1693, Me Hyacinthe Teyssier est nommé à son tour, non par un membre de l'ordre de Malte mais par Monseigneur le Grand Vicaire du diocèse de Tulle. Le nouveau titulaire ajoute ce bénéfice à la cure de Saint-Etienne de Darazac, ainsi qu'à la chapellenie de Combe Marie desservie dans l'église paroissiale de Pandrigne et de la chapellenie de Saint-George de Chaunac à Naves. La prise de possession a lieu le jour de la fête votive, 22 juillet : Sainte Madelaine, en présence d'une grande assemblée qui observe l'entrée dans la chapelle, l'aspersion d'eau bénite et le baiser à l'autel... parmi l'assistance Mr

Pierre Duclaux, vicaire de ladite église paroissiale de Chanteix, et Me Pierre Buge Sieur de La Coste demeurant au repaire de Rochefort, paroisse de Chanteix, Sr Joseph Régis demeurant ordinairement à Uzerche et Pierre Pellissonarie praticien du village de La Jammye de Chanteix. « *ladite prise de possession a été par diverses fois et à haute voix publiée dans une nombreuses assemblée des habitants et paroissiens sans qu'ils y ayent formé aucune opposition* ». Cette insistance a démontré que tout se passe bien est quelque peu suspecte. En effet dès 1694 un nouveau prieur est nommé : Jean Leyrix, nommé par Noble Frère César Botier, commandeur du temple d'Ayen. En 1704 Jean Joseph Teyssier, en 1761 Jean Baptiste du Burguet reçoivent le bénéfice du prieuré de Chauzu, un des plus petit du diocèse de Tulle avec un revenu de 70 livres en 1755.

L'ordre de Malte avait également des biens à l'Hôpital d'Eyzac, annexe de la Commanderie d'Ayen.

Les Archives de cet ordre sont accessibles aux Archives Départementales de Lyon, pour la Langue d'Auvergne, et le répertoire de la série 48H nous offre plusieurs références concernant Chanteix :

H798 1617-1621 Le Chastang de Chanteix. 11 2 1621.  
H797 Eyzac de Chanteix reconnaissances du 04/08/1852 autre du 19/5 ?  
Reconnaissance du 2 01 1519 Johannes Bollaguet filius Petri  
09 2 1619 Antoine Bousquet notaire du Bourg de Chanteix fait sa reconnaissance « territoire de l'Esclauze appelé Del Fan ou Las Planchettas »  
(Page 98)1601 Pierre Peuchaubert de la Jaubertie de Chanteix. Accord pour la dîme d'Eyzac. 1425  
H799 1617-1623  
H800

Les Chartreux du Glandier possédaient le moulin du Reboul et l'étang du Rouchet.

L'abbaye d'Aubazine percevait également de nombreuses rentes sur Chanteix.

L'église (12e au 15e s.) possède un remarquable portail roman et renferme une vierge en bois doré du 13 siècle.

## LE CHATEAU DE CHANTEIX

A disparu depuis longtemps, tout comme la famille noble du même nom dont on ne connaît presque rien. Gérard et son frère Hugues de Cantaduno sont cités comme témoins dans le cartulaire de Tulle à la fin du XIe siècle. Les Combors sont propriétaires d'une maison forte au bourg de Chanteix à la fin du XIVe siècle.

On trouve les Boussac, les Germain, les Sédières, les Roffignac, les Plaisant de Bouchiat comme seigneurs de divers villages de la paroisse.

## LA MAIRIE



## LES MAIRES AU FIL DU TEMPS

1791~1795 Léonard LACOUR	1870~1870 Gustave PEYRAT
1795~1796 Louis Bernard GOUDRIAS de CLARY de NUSSAC	1870~1874 Firmin BOUCHETEIL
1796~1799 Jean MICOU	1874~1876 Gustave PEYRAT
1799~1800 Pierre LULIER	1876~1892 Firmin BOUCHETEIL
1800~1805 Martial LORNAC	1892~1900 Pierre ROSIER
1805~1808 Pierre FERRIERE	1900~1908 Antoine TRARIEUX
1808~1811 Marc Antoine BRUGEILLE	1908~1915 Pierre BORIE
1811~1815 Antoine BOUCHETEIL	1915~1926 Gabriel CHASTENET **
1815~1816 Augustin de LABERNARDIE DEMOULIN	1926~1929 Baptiste MARTINIE
1816~1819 Antoine François de NUSSAC	1929~1936 Jean Baptiste GOUNET
1819~1820 Guillaume MELON	1936~1939 Joseph Guillaume LARUE
1820~1821 Justin BOURGUET	1939~1940 Victor GENESTE
1821~1830 Jean Baptiste CHADEBEC	1940~1944 Jules SEIGNE
1830~1848 Justin BOURGUET	1944~1945 Joseph Guillaume LARUE
1848~1850 Antoine BOUCHETEIL	1945~1977 Pierre LAGIER
1850~1851 Jean Pierre LULIER *	1977~1995 Gabriel BARRAT
1851~1870 Justin BOURGUET	1995~ Jean Raymond René MOUZAT

\* Adjoint remplissant les fonctions de maire

\*\* Adjoint remplissant les fonctions de maire de 1915 à 1919

## LES VILLAGES DE LA PAROISSE ([Voir le plan cadastral dit "Napoléonien](#))

Aigues, Bas-Peyras (Aubaspeyrat) (section C) Bellevue, la Borde, La Borderie (F), la Borie (Laborie -E), la Bossenie, Boucheteil (E) , Bourdet (C) , le Broussier, Chabrou, la Chambrade, Champeau (Champeaux) (G ), Las Chassagnes (La Chassagne Chassaigne - A), Le Chastang (G), Chauzu (G), la Coste (Lacoste), Le Moulin Deroc (E), Eyzac (B) , Fleignac (Fleygnac), les Fourchies, le Graffeuil (Lagrafeuille), l'Hôpital (B) , la Jaubertie (A), le Moulin du Juge (le Juge) (E), Lachaud, Lagorsse (La Gorse, Lagorce) ( B ) La Mazourie (La Mazorie La Mazaurie, Lamajorie ) Moulzat (Mouzac ) ( E), Mounard, Peyrat (E) le Reboul (le Rebourg) ( D ), Rochefort (F) , Rouchet

## Le Bourg Plan cadastral dit "napoléonien "



### Les propriétaires des maisons du Bourg en 1810

Batiments	N° Plan	Propriétaires	Demeurant
Maison	70	BOSSOUTROT Pierre	Le Bourg
Maison, cour et grange	72-72 bis	CHAUZU Jean	Le Bourg
Maison	76	RIVASSOU Noël	St Jal La Sévénerie
Maison et étable	79 - 79 bis	MOULZAT Marie	Le Baspeyrat
Maison, cour et grange	93-93 bis	FAGE Pierre	Le Bourg
Maison, cour, étable et grange	193-103 bis	Héritiers de CHANCY Jean	Le Bourg
Maison	107	DRULHOLLES Jean-Baptiste	St Mexant Le Monteil
Maison	108	Héritiers de CHANCY Jean	Le Bourg
Maison	113	Veuve de JAMIS Jean	
Eglise	116		
Maison curiale	117		
Maison	119	FERIERE Pierre	Le Bourg
Maison, cour et séchoir	121-121 bis	LAPORTE Pierre	Le Bourg
Maison	122	SALESSE Léonard, Cabaretier	Le Bourg
Maison et étable	126-126 bis	FAUROU Vincent	Le Bourg
Maison, cour et séchoir	127-127 bis	BORDAS Léonarde	Boucheteil (le)
Maison, cour et grange	145-145 bis	MOULZAT Guinot	Le Bourg
Maison, grange	146-146 bis	VERGNE Jean, mineur	ST Clément Les Plats
Boutique et grange	152	FERIERE Pierre, maréchal	Le Bourg
Maison	155	GALATRIE Pierre	Le Bourg
Maison, cour, étable et grange	161-161 bis	BOUCHETEIL Pierre	Le Bourg

### LE CIMETIÈRE

La partie ancienne du cimetière recèle de nombreuses tombes dont les épitaphes sont gravées sur de remarquables porcelaines ,ainsi que de nombreuses croix très ouvrageées ([voir les images](#))

### LES MOULINS ET MEUNIERS



**Moulin de la Borderie**

ALBIER époux de Chameyrat Françoise en 1665

**Moulin du Chastang** : en fait il s'agit du **moulin du Rebourg**.

La confusion provient de la mauvaise lecture du bail de 1776 E 983.



**Moulin du Juge**

Section E n°368 et 366 369 en 1809 sur le ruisseau de l'Etang mort  
BOSSOUTROT Pierre en 1810 section E n°368 (3 P 42-1)

BOSSOUTROT Jean 1817

BOSSOUTROT Pierre 1860

VERGNE François 1896

### **Moulin du Roc**

section E n° 373

BOSSOUTROT Pierre propriétaire en 1810 réidant au moulin du Juge

### **Moulin de Mouzac**

MADUR Bernard x : MIGOT Marie 1662, 1665 (Moulin del Roc Section E n°374 et 373 en 1809 sur le ruisseau de l'Etang mort)

LIDOVE Jean °1795 en en 1819 1859



**Moulin du Rebourg**

Section D n° 608 en 1809 sur le ruisseau du Baspeyras

E433 n°192 Vente par Loyac du moulin de Reboul 1653

COUMAGNAC Georges x : SEGNAC Peyroune, venus de la Buginie de Perpezac. 1664

Les Révérends Pères de la chartreuse du Glandier afferme pour 5 ans à Pierre FAIGE en 1776 (E983), nouveau bail en 1781 (E988)

MARCOUX Pierre 1815 - 1819

LAPEYRE Antoine 1849

Veuve DUMOND de Tulle propriétaire en 1810 – Section D n° 608

E983

Fait et passé au lieu de la Chapelle Geneste paroisse de Saint-Bonnet 8 mars 1776

Le Révérend Père Dom P. Laborie procureur syndic de la Chartreuse Notre Dame de Glandier faisant tant pour luy que pour et au nom des autres Révérends Pères Religieux de ladite Chartreuse résidents en ladite Chartreuse, lequel de gré a baillé à titre de ferme par la teneur des présentes pour cinq années à venir ... depuis le 23 février dernier .. à Pierre Faige dit Coustiliard icy présent et acceptant propriétaire d'un domaine au village du Chastang paroisse de Chanteix ; savoir est

un moulin à trois meulles tournantes scitué proche le village du Rebouil susdite paroisse de Chanteix, ensemble les bâtiments que le meunier est dans l'usage d'occuper compris les possessions dépendantes dudit moulin qui consistent en un petit jardin proche le four, un pacage au dessous la chaussée de l'étang du Rebouil, une terre chenevière lopin de pré et chamfrois tenant pré ou pacage situé à la queue de l'étang du Rebouil même compris dans la présente ferme le pré de l'étang du Rochet scitué au dessous dudit étang réservé jadis par les dits Réverends Pères, ... pacte accordé que le preneur pourra se servir de l'écurie des chevaux et grenier à foin réservés par les dits révérends Père, en par le dit preneur n'attachant nul cheval après les rateliers qu'on a accoutumé d'attacher les chevaux de la dite Chartreuse, et en ce que le dit preneur fournira le foin nécessaire aux chevaux des R. Pères quand seront dans le cas de se rendre au Rebouil pour faire la pêche des étangs ou autrement, se réservant le dit R. P. Dom Laborie bailleur le bâtiment couvert d'ardoise que les R. Pères chartreux ont accoutumé de jouir et d'occuper par eux mêmes.

La susdite afferme faite pour 160 livres, 200 ?ufs de gélines en deux termes 23 février et 23 août.

La susdite afferme a été adjugée au dit Pierre Faige après plusieurs affiches apposées aux lieux et endroits accoutumés.

Le Preneur sera tenu de faire les menus réparations locatives des bâtiments et moulins qu'il doit occuper, et de nourrir seulement les ouvriers qui recouvriront en paille les dits bâtiments, et par les R. Pères fournir les cluits pour la dite couverture, le preneur tenu de fournir les cluits qu'il recueillera dans les terres du dit moulin, et sera tenu le preneur d'entretenir et réparer les menus ravines de la rigole ou écluse qui conduit l'eau dans des canaux ou chenaux des dits moulins, et tiendra aussi le dit preneur les moulins en état pour moudre, comme aussi les ferments et autres outils nécessaires aux dits moulins, et fera pour raison de ce toutes les menues réparations sauf des grosses qui seront à la charge des dits Révérends Pères.

Le Preneur déclare avoir en sa possession un paufer pesant 20 livres poid de marc

Dans le moulin il y a un bois de lit appartenant aux révérends Pères.

Tenu le preneur de faire la recherche des bois, meules et autres matériaux nécessaires aux dits moulins et d'avertir les Révérends Pères lorqu'il les aura trouvés pour en faire le marché, les payer, et les faire voiturer au moulin, tenu d'être présent aux dites voitures et de nourrir les hommes lorsqu'ils seront arrivés aux dits moulins. Tenu le preneur de faire porter et placer les meules à ses frais et dépens quand elles seront exportées au dit moulin, et les vieilles meules céderont au profit des dits Révérends Pères.

Tenu le preneur de payer les charges royales et seigneuriales.

Se réservant les dits R. Pères le moulin à huile placé dans les bâtiments.

Tenu le preneur de planter tous les petits arbres que les R. Pères lui fourniront dans les possessions du dit moulin.

Tenu le preneur de visiter les étangs de dits R. Pères de la paroisse de Chanteix et en ôtera les joncs, gazons et autres immondices qui arrêtent le cours des eaux auprès des dits rateliers et d'avertir les dits R. Pères pour réparer les rateliers ou lîteaux qui menacent ruine.

Ne pourra le preneur couper ni émonder aucun arbre sans la licence des dits R. Pères.

Tenu le preneur de tremper la soupe au garde des étangs quand il viendra au Rebouil et autrement versera le preneur en bon père de famille et veillera à la conservation des rateliers servant à la pêche des étangs, aura le soin de les retirer dans les bâtiments.

Tenu les dits R. Pères de faire venir moudre au moulin les particuliers mortables bannarets, en cas de refus de leur part après un avertissement provenu du dit preneur, à la charge par lui de ne point déteriorer les grains des dits particuliers mortables bannarets.

Témoins Sr Julien Veyriras bourgeois du dit lieu et Antoine Yzam habitant dudit lieu qui ont signé avec le R. Père et non le dit Faige pour ne savoir.

○ F. P. Laborie Ch(artreu)x procur(eur) syndic, Veyriras Entoyne Jigen, Brunie Notaire royal



### Moulin des Deux Aigues

Section E n°537 en 1809 sur le ruisseau des Borderies  
LIDOVE Jean propriétaire et meunier en 1810

### Autres meuniers de Chanteix

MIGOT Jean x : PUYAUBERT Martiale 1653 habitant au moulin du Sieur Scayrac de Chanteix

BERTI Jean meunier X : 26 04 169

BESANGER Antoine meunier ° 2 10 1864

EYZAT Antoine meunier 11 01 1701

FAURIE Jean meunier 14 06 1696

Citons aussi le testament fait au village de la Borye de Chanteix le 5 6 1666 (E1995 n°48) de Anthoine Vialadelle papetier, marié à Catherine Oumard d'où Jean, Pierre (°1665 à la Borie) qui reçoivent 100 livres chacun et Catherine (°1662 à La Borie) qui en reçoit 200, et un trousseau quand elle aura 25 ans ou se mariera

### ILS ONT MARQUÉ L'HISTOIRE DE CHANTEIX :

#### Emile FAGE et Rodolphe BRESDIN à Bellevue

Emile Fage possédait une propriété à Bellevue, « *petit cottage près d'un bel étang à poules d'eau, rompu et mis en prairie où il venait y faire de la villégiature, en 1872* ».



Il y accueille dès 1849, l'illustrateur **Rodolphe Bresdin**, surnommé Chien Caillou, contraint à s'éloigner de Paris à cause de ses idées républicaines. Plusieurs de ses eaux-fortes reflètent les paysages sauvages de Chanteix. L'écrivain Champfleury, s'inspira du personnage, en 1845 et publia « Chien Caillou » roman qui eut un grand succès. Emile Fage, en 1897, à son tour lui rendit hommage par un petit opuscule intitulé « Chien caillou, sa vie son ?uvre ». Homme de talent, Rodolphe Bresdin ne su pas tirer parti de son don, et vivait comme un ermite dans une hutte à chasser les canards sauvages. Dans ses mémoires, Fage écrit « *Je le vois encore le malheureux artiste, dans notre Corrèze, près de Chanteix, à Bellevue ; « Je le vois sur le seuil de sa petite maisonnette, un peu plus haute qu'une ruche d'abeilles, couverte en chaume, s'éclairant par la porte, - connue dans le pays sous le nom de cabane de la Chatte. Il tenait à la main un exemplaire de son estampe, la Comédie de la mort... »* De Bellevue il se rendait souvent à La Jaubertie dans la famille Peyrat, mais son anti-cléricalisme forcené finit par lui fermer les portes de cette maison. C'est encore grâce à Fage, et à son cousin Charles Vidal que Rodolphe Bresdin trouva refuge dans la région de Toulouse.

C'est l'occasion de revenir sur les origines des Fage, sur lesquelles nous avons travaillé, lors de l'exposition fêtant les dix ans de « Généalogie en Pays de Tulle » au Musée du Cloître. Emile Fage en fut le fondateur. Sa conservatrice nous avait suggéré d'y présenter sa généalogie.

Notre première démarche fut de consulter la page 169 du tome 1 du « Dictionnaire des familles... » de Champeval.

*I Guillaume -Aimé-LEONARD Fage, né à Tulle le 26 avril 1799, étudiant à Paris, d'où il gagna le Limousin à pied, franchissant d'une étape les 100 kilomètres qui séparent Paris d'Orléans le premier jour, ainsi qu'il aimait à le raconter ; chirurgien auxiliaire des armées de Napoléon 1<sup>er</sup>, assista en cette qualité à la bataille de Waterloo, employé aux bureaux à l'entreprise de la manufacture d'armes. Il a eu pour enfant de Louise Vidal :*

II Jacques-Emile, né à Tulle le 20 décembre 1822, + à Tulle 5 juillet 1906, littérateur fort distingué, avocat 1852, avoué-licencié 1853-72, vice-président 1888 puis conseiller de préfecture honoraire 13 juin 91, président de la Société archéologique de la Corrèze, a eu de Léontine, cousine de l'agréé, + à Paris à 84 ans 19 décembre 1907 : 1<sup>o</sup> René ; 2<sup>o</sup> ...

Les choses paraissaient bien engagées, ils nous restaient à poursuivre... Et quelle ne fut pas notre surprise en découvrant que ce texte rédigé par Champeval sur la famille d'un de ses contemporains travestissait la réalité pour dissimuler un secret de famille.

Emile avait épousé sa cousine germaine Léontine Fage. Elle était la fille de Guillaume Aimé, que Champeval nous présente comme le grand-père paternel de René, alors qu'il en était le grand père maternel. Le grand-père paternel s'appelait lui Jean-Léonard. Né en mars 1792 à Ussel, il était employé à la manufacture d'armes de Tulle où il épouse en 1822 Louise Augustine Vidal.

Champeval a donc mis sous la même notice deux Fage : Guillaume-Aimé et Jean Léonard. On remarque maintenant que LEONARD est écrit en majuscule dans son texte. Nous découvrons que ce sont deux frères fils de Jacques Fage et de Marianne Geoffroi Bonne.

Pourquoi avoir attribué au frère « Aimé » l'épouse de « Léonard », et qui était donc la mère de Léontine ?

Le 29 septembre 1824 Guillaume Aimé Fage épouse à Tulle Anne Louise Eugénie fille de Marie Françoise.

Et la procuration du 20 11 1823, conservée E5527 (AD19) lève le mystère. Anne Louise, née à Sainte-Anne, île de la Guadeloupe le 28 10 1806, est la fille mineure de Marie-Françoise, femme de couleur libre, propriétaire domiciliée au Bourg de Sainte Anne. Marie-Françoise donne procuration à Jean-Guillaume Valadier, ancien capitaine de navire, domicilié à Tulle, pour consentir au mariage de sa fille avec Aimé Guillaume Fage, pharmacien de Tulle. (Jean Guillaume Valadier épouse le 26 mai 1817 à Saint-Anne en Guadeloupe Louise Adélaïde Cervotty veuve Juillet).

La mère de Léontine était donc la fille illégitime d'une ancienne esclave noire de la Guadeloupe, et d'un capitaine de navire tulliste. L'arrivée de cette belle métisse à Tulle n'a pas dû passer inaperçue dans la ville.

Et au début du XXe siècle, Champeval était donc fort ennuyé pour rédiger la notice concernant son concitoyen René Fage, qu'il ne pouvait bien sûr écarter de son « Dictionnaire... »

Par délicatesse, il a donc quelque peu trahi la vérité et brouillé les pistes.

Anne Eugénie porte bien le nom de Valadier dans la généalogie manuscrite que des descendants de René Fage nous ont communiquée. Ce qui confirme la paternité de Jean Guillaume Valadier. Jean Guillaume Fage (1828-1899) porte le prénom de son grand-père : le capitaine Valadier. Cette filiation et cette origine n'ont cependant pas été transmises à certains des descendants actuels qui les ont découvertes en examinant le résultat de nos recherches.

Ce secret n'est plus aujourd'hui tabou, bien au contraire, il donne aux origines Fage, une saveur exotique et romantique qui invite à la rêverie et au voyage.

Il est encore plus surprenant d'apprendre que René Fagé avait rédigé en 1928 une étude intitulée : « Mademoiselle Aïssé : sa descendance en Limousin » Page 6 il nous décrit un tableau, ayant fait partie de la galerie des portraits des ancêtres des propriétaires du château de Coussac-Bonneval : « *l'autre portrait, qui attirait plus particulièrement l'attention était celui d'une élégante jeune femme, habillée et parée à la mode de France, mais dont la physionomie décelait une origine étrangère. C'était le portrait de Mlle Aïssé. Autrefois une petite esclave, achetée en 1698 dans un marché de Constantinople, amenée et élevée à Paris. ... Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Mlle Aïssé était en effet une ancêtre dans le salon de Coussac ; et je ne connais pas d'histoire plus romanesque que celle de sa fortune.* » Il nous raconte comment elle s'éprit du Chevalier Blaise Marie d'Aydie, neveu de l'évêque de Tulle André Daniel de Beaupoil de Saint-Aulaire, et comment une fille illégitime naquit en 1721 : Célinie. Célinie épousa Pierre de Jaubert vicomte de Nanthiat en 1740, leur fille Marie Denise convola avec André de Bonneval. « *La vicomtesse de Nanthiat et la marquise de Bonneval, sa fille, avaient été élevées dans le respect et l'admiration d'Aïssé... Jamais la famille de Bonneval n'a renié Mlle Aïssé.. Sa mémoire était chère à sa petite fille.. et son portrait loin d'être relégué au grenier resta dans le salon ou la galerie de Bonneval, et suivit son arrière-petit fils à Guéret.* »

Que de similitudes avec la grand-mère et l'arrière grand mère de René Fage ! En racontant cette histoire liée à la famille de Bonneval, René Fage n'est il pas en train de nous dire que lui aussi ne renie en rien ses origines de couleur ?

Le doute n'est plus de mise en contemplant les deux tableaux qui ornèrent sa demeure : les portraits de



Anne Louise Eugénie et



de Guillaume Aimé.

Nous remercions chaleureusement leurs propriétaires de nous en permettre la publication. Notre gratitude va aussi aux descendants qui ont publié en 2001 les Souvenirs d'Emile Fage. C'est une peinture vivante du Tulle du dix-neuvième et de ses personnages. Les nombreux descendants de Geoffroy Bonne et Marie Jeanne Fournier y trouveront un indice page 51 qui permettra peut-être de connaître les parents de Marie-Jeanne. « *La maison de l'oncle Joseph était dans le voisinage, au quartier du Trech, rue du Point du Jour.. et qu'il occupait avec sa mère et sa sœur. La grand-mère, peu expansive de son naturel, me témoignait de l'affection. Je lui en sais d'autant plus de gré qu'elle passait pour avare de ses tendresses et que même elle était parfois sujette à des accès de mauvaise humeur. Les habitudes paisibles, l'umeur égale de la famille dans laquelle elle était entrée par mariage contrastaient avec sa nervosité inquiète. Elle était d'origine parisienne. Son aïeul exerçait la profession d'architecte-expert et habitait les environs de Notre-Dame. Elle avait la tournure, la vivacité et les caprices d'une enfant de Paris ; avec cela intelligente, très aimable à ses heures, et légèrement frottée, comme les bonnes bourgeois de son temps de quelques bribes de latin. Je l'ai connue bien vieillie mais remuante encore, mais remuante encore, et d'esprit toujours éveillé. Ses attentions à mon égard, les bontés de l'oncle Joseph et de tante Françon contribuaient grandement, comme on peut le penser, à me rendre chère la maison du Point du Jour. »* »

En examinant la généalogie Fage on peut en déduire que ce portrait s'applique à Marianne Bonne (ca 1762, 1840) fille de Geoffroy et de Marie Jeanne Fournier. Nous n'avons pu retrouver ni leur contrat de mariage, ni leur acte de mariage. Cette union doit peut-être recherchée à Paris, ainsi que le baptême non retrouvé de Marianne, avant 1758. Les baptêmes de ses frères et sœurs : Geoffroy 1758, Marguerite 1760, Marie-Françoise 1762, Jean Joseph 1766 et Jean François 1767, sont eux consignés sur les registres de Saint-Julien de Tulle. L'aïeul architecte-expert était assurément le père de Marie-Jeanne Fournier, puisque le père de Geoffroy : Antoine Bonne 1676 1716 n'a pas quitté la Corrèze où il exerçait la profession de cordonnier.

## **LES NOTAIRES**

Les Archives départementales ne conservent pas de minutes notariales suivies pour Chanteix, cependant on a connaissance de :

Antoine BOUSQUET notaire du bourg en 1619 et Jean MONZAT époux de Marguerite Roche, notaire royal au bourg en 1662 .

De nombreux actes concernant les habitants de Chanteix furent notamment établis par les notaires de St Clément et de Lagraulière

## **LA VIE SOCIALE**

« DE CHANTEIX NE VET SOVENT NI BOUN VENT, NI BRAVA GENT, NI ARGENT »

Cet ancien dicton est sans doute dû à la jalousie des habitants des communes voisines, mais il est vrai que certains documents nous révèlent parfois une grande détresse. :

**Un bureau de charité** soulageait quelque peu la misère des pauvres. En 1770 nous voyons le Sieur Béral verser plus de 80 livres pour leur subsistance. Ils recevaient une livre et un quart de pain chaque jour, ou une somme d'argent équivalente à cet achat. Jean Depeix et sa femme, puis leur fils, Jean Garuat et sa femme, pauvres du village de la Borderie, un nommé Chastanet du village de Champeaux, un enfant de Pierre Deval, en ont été les bénéficiaires. Le curé Sartelon, le greffier Firmigier, le juge Chaumeil de la Chassaigne semblent être les gestionnaires de ce bureau de charité, assistés du commisaire Reignac.

En outre, **les frais de justice** étaient si élevés, que faute de pouvoir les assumer, certains plaignants étaient contraints de céder leurs droits à des bourgeois. Ceux-ci engageaient frais et poursuite en leur nom, et percevaient les dommages et intérêts à leur place avec un bénéfice si possible. En 1679 Le procureur de la Chapelle Geneste et de Chanteix : Maître Pierre Blondel, se voit ainsi poursuivre en justice par le Sieur François Brivezat, marchand de Tulle, agissant au nom de Pierre Laporte, ancien dragon, et sa sœur Jeanne Laporte, du bourg de Saint-Mexant. Ceux-ci l'accusent de les *avoir grandement excédés et d'avoir assassiné* Pierre Laporte. Il s'en est sorti mais a du recourir au service d'un chirurgien pour panser ses plaies.

Léonard Bary dict Joussou, laboureur d'Aubaspeyrat déclare dans son testament du 11 mars 1692 vouloir être inhumé dans l'église de Chanteix. Sa foi est grande et l'aide à surmonter ses difficultés financières. Il a dû emprunter de l'argent dans la famille de sa femme pour pouvoir ensevelir son beau-père (Anthoine Bourdet) et sa femme (Catherine Bourdet) ainsi que sa belle sœur (Joanne Bordes). Il doit dix sols depuis trente ans au curé pour un obit. Mais surtout il doit 240 livres au curé Pierre Buge pour prêt de blé et frais funéraires. Manger et mourir coûtaient chers. Il a des créances, provenant de successions antérieures, qui seront sans doute bien difficiles à recouvrir.

## **Immigration**

A travers le relevé des mariages de 1680 à 1902 nous découvrons les immigrants venus se marier à Chanteix : parmi ceux-ci aucun étranger.

Les mariés nés en dehors du département sont rares et sont curieusement tous liés à la fabrication des chapelets : ils viennent de l'Allier et de la Creuse.

### **Les marchands de chapelets**

En effet en 1824, François Lacroix, nom prédestiné pour cette activité, fabrique des chapelets au bourg de Chanteix. Il était né à Moulins (Allier). le 13 septembre 1824, il épouse Marie Veyrieres, sans profession résidant au bourg de Chanteix mais née il y a 19 ans à Dampniat.

Marie Veyrières, qualifiée de « Marchande » est veuve depuis le 9 juillet 1830, se remarie le 14 novembre 1831 avec Jean Duroux de Saint-Merd de La Breuille (Creuse), également fabricant de chapelet au bourg, peut-être dans l'atelier de son premier mari.

Son frère Louis Duroux, aussi marchand de chapelet au bourg, né à Saint-Merd de la Breuille épouse en 1836 Marguerite Chazal cultivatrice, veuve d'Antoine Hébral cultivateur originaire de Cosnac, (mais résidant à Travassac de Donzenac, ayant épousé en 1834 Marguerite Chazal, du Baspeyrat)

Marie Veyrières décède à son tour le 16 avril 1838, et le 26 décembre 1838 Jean Duroux, veuf et maintenant quincaillier se remarie avec Marguerite Pejoanne.

Deux colporteurs Martial Meyrignac, né à Sérilhac et Bertrand Plezou né à Perpezac le Noir se marient en 1857 à Chanteix. Vendaient-ils la quincaillerie des Duroux ?

**Les Scieurs de long** viennent souvent de communes assez éloignées : Antoine Vergnolle, scieur de long, né à Saint-Merd les Oussines en l'an 7 se marie en 1833 et en 1850 à Chanteix

Etienne Dauvigier également scieur de long, né à Neuvic en 1813 se fixe à Chanteix par son mariage en 1837 avec Marie Galatrie du bourg.

### **Et divers autres métiers**

Pierre Rivière né en 1802 à Yssandon, maître d'école épouse la fille du forgeron, Marie Chastang en 1831.

Catherine Ceppe, servante à La Borie, née à Sarroux en l'an XI , épouse en 1826 Jean Dufaure, né à Saint-Salvadour, cultivateur aux Plats de Saint-Clément.

Jean Albert négociant né en 1826 à Collonges la Rouge épouse Martiale Peyrat, de la Jaubertie en 1865

Gabriel Bejeux originaire de Sadroc résidant à La Feuillade en Dordogne , prend une épouse dans sa région d'origine en 1876, de même que Antoine Bordas, cavalier de manège à Saumur en 1887, mais originaire de Saint-Clément.

## INDEX DES COMMUNES CITEES DANS LA TABLE DES MARIAGES DE CHANTEIX

03190	MOULINS	19178	SADROC
19	CHAMPAGNAC	19188	SAINT-BONNET L'ENFANTIER
19001	AFFIEUX	19192A	SAINT-CHAMANT
19005A	ALLASSAC	19194A	SAINT-CLEMENT
19013	AUBAZINE	19199	SAINT-ETIENNE AUX CLOS
19020	BEAUMONT	19202	SAINTE-FEREOLE
19037	CHAMBOULIVE	19203	SAINTE-FORTUNADE
19038	CHAMEYRAT	19207	SAINT-GERMAIN LES VERGNES
19041	CHANAC	19211	SAINT-HILAIRE PEYROUX
19042	CHANTEIX	19213	SAINT-JAL
19057	COLLONGES LA ROUGE	19218	SAINT-JULIEN PRES BORT
19063	COSNAC	19220	SAINT-MARTIAL DE GIMEL
19068	DAMPNIAT	19221	SAINT-MARTIAL ENTRAYGUES
19072	DONZENAC	19226A	SAINT-MERD LES OUSSINES
19075	ESPAGNAC	19227	SAINT-MEXANT
19076	ESPARTIGNAC	19232	SAINT-PARDOUX LE NEUF
19078	ESTIVIAUX	19234	SAINT-PARDOUX L'ORTIGIER
19079A	EYBURIE	19235	SAINT-PAUL
19082	FAVARS	19240	SAINT-SALVADOUR
19084	FORGES	19252	SARROUX
19098	LAGARDE ENVAL	19255	SEILHAC
19100A	LAGRAULIERE	19257	SERILHAC
19111	LAVAL	19269A	TREIGNAC
19118	LE LONZAC	19272	TULLE
19121	LUBERSAC	19275A	USSEL
19137	MEYRIGNAC L'EGLISE	19276	UZERCHE
19146	NAVES	19276B	UZERCHE SAINTE-EULALIE
19148	NEUVIC	19285	VIGEOIS
19154	ORGNAC SUR VEZERE	19289	YSSANDON
19155	ORLIAC DE BAR	23221	SAINT-MERD LA BREUILLE
19162	PERPEZAC LE NOIR	24179	LA FEUILLADE
19166	PIERREFITTE	49328	SAUMUR
19174	LA ROCHE CANILLAC		

[\*\*ARCHIVES CONSERVEES\*\*](#) (voir page sur les communes)

### BIBLIOGRAPHIE

Le Bas Limousin seigneurial et religieux / Jean-Baptiste Champeval. – Limoges : Ducourtieux, 1896-1897 (P. 56 article Chanteix)

Les Blasons de la Corrèze / Robert Merceron. – Lemouzi, 1999. – n° 113 bis (Blason de la commune de Chanteix voté le 25 02 1978)

D'azur au sautoir denché d'or accompagné de quatre croissants d'argent, au franc-canton d'or deux lions léopardés de gueules, l'un sur l'autre (armes de Boussac et de Comborn)

Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle / par l'Abbé Jean-Baptiste Poulbrière. – Mazeyrie, 1894. – (Article Chanteix : Tome 1, PP. 281-284 de la seconde édition 1964)

Cayers des plaintes et doléances de la paroisse de Chanteix. In : « Bulletin de la Société des lettres sciences et arts de la Corrèze », tome XCII, 1989. – PP 58-60

Chanteix mon village: souvenirs d'enfance corrézienne / Roger Chassaingt . – Chassaingt, 1998 (publié auparavant dans Lemouzi : n°127 (juillet 1993) PP. 21-33 et n° 128 (octobre 1993) PP. 90-98)

Notes sur le prieuré de Chauzu / Henri Boudrie. – In : « Lemouzi », n°7, juin 1963. – PP. 32 33

Prospection archéologique en Moyenne-Corrèze / Roland Lombard. In : « Lemouzi », n°42, avril 1972, P 161-166. Page 162 un petit paragraphe concerne le Souterrain de Chanteix près du Moulin de Roc. Il a été exploré, et dessiné, sur 17 mètres.

Souvenirs d'enfance et de jeunesse / Emile Fage. – Editions de la Rue Mémoire, 2001

Emile Fage et les amis corréziens de Rodolphe Bresdin : autour du séjour à Chanteix de « Chien Caillou » / François Delooz. In : « Lemouzi », n° 161 (janvier 2002) PP. 99-109

**PALEOGRAPHIE : opposition au mariage de Jean CHASSAIGNES avec Anthoinette DELACATHERINE - le 25/09/1671 AD Corrèze 6F168**

Voir les pages paléographie